

Le 15 Janvier au bureau
d'Affaires étrangères.
Paris, le 1^r. fr. PAR AN.
REVUE par trimestre et
annuelle.

ANNUAL & MONTHLY
REVIEW OF
AFFAIRES
FOREIGN
AND
DOMESTIC
OF
THE
UNITED
STATES
OF
AMERICA
AND
OF
THE
SOCIETY
ISLANDS.

MESSAGER

DE TAHITI.

PARTIE NON OFFICIELLE

Paris le 4^r Septembre 1857.

L'exposant a été accordé à M. OWNER, consul des Etats-Unis à Tahiti (îles de la Société).

Nous nous empressons de fixer à la publicité les pièces suivantes que Monsieur le consul des Etats-Unis a bien voulu nous transmettre.

CONSULAT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Tahiti, le 9 Février 1858.

Commandant,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint; un document qui, je crois, pourra être de quelque utilité, en faisant connaître aux navires Américains et étrangers, l'état réel des ressources que Tahiti peut leur fourrir, tant pour leurs réparations que pour les ravitaillements.

Esperant que vous voudrez bien faire publier le dit document.

Je donne,

votre très-obéissant serviteur,

Henry OWNER,

Consul des E. U.

A. M. LE GRAND POUGET, Commissaire Imperial p. i. des îles de la Société.

At Tahiti.

TAHITI, 14 Janvier 1858.

Moi, BAXTER DOWNS, capitaine du baleinier Américain « *Bethelème Gosold* », entré dans ce port, le 11 de ce instant, pour se réparer, déclaré par les présentes, que mon navire y a été complètement réparé et pour un prix plus raisonnable que dans aucun autre port de l'Océan Pacifique, et sans que, comme on l'a dit injustement, aucun retard fut apporté par les autorités.

Le Gouvernement Français, le Consul des Etats-Unis et les négociants m'ayant procuré toutes les facilités qui étaient en leur pouvoir, je recommande à tout capitaine de navire désirant faire réparer son navire ou le ravitailler, de toucher à ce port.

Signé: BAXTER DOWNS.

Je certifie par les présentes, que la pièce ci-dessus est une copie conforme de l'original, et que comme telle, elle inscrit fai et confiance entière.

En témoignage de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau du consulat, ce quatorzième jour de janvier de l'an de notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-huit.

Henry OWNER,
Consul des Etats-Unis

CONSULATE OF THE UNITED STATES OF AMERICA
Tahiti 9 February 1858.

Commandant,

I have the honor of handing you enclosed a document which I trust will be of some service in letting American and others foreign vessels know the facilities of the resources which Tahiti can furnish them for repairing and supplying vessels.

Trusting in your kind favor, Commandant, to have the said document published.

I remain,

Your most obedient servant,

Henry OWNER,

U. S. Consul.

To Count POUGET, Commissary Imperial p. i. of the Society Islands.

At Tahiti.

Tahiti January 14th, 1858.

I, Baxter Downs, master of the American whale ship « *Bethelème Gosold* » put into this port for repairs on the 11^r instant, do hereby state, that my ship was put in complete repair at a more reasonable price than at any other port in the Pacific Ocean, without any deviation on the part of the authorities, as it has been originally stated.

The French Government, the United States Consul and the merchants having afforded me every facility that laid in their power, I would recommend all masters of vessels wishing repairs or supplies to visit this port.

Signed, Baxter Downs.

I hereby certify that the above instrument of writing is a true copy of the original and as such is entitled to full faith and credit.

In testimony whereof I hereunto set my hand and seal of office this fourteenth day of January in the year of our Lord one thousand eight hundred and fifty eight.

Henry OWNER.

United States Consul.

Faits divers.

Le navire Russe, « *Le Fort* », dé 85 canons, a chavire pendant un grain, en se rendant de Revel à Cronstadt, portant les femmes et la famille des équipages de la flotte. Sur plus de 1,400 passagers qui se trouvaient à bord et parmi lesquels on comptait trois amiraux, il ne s'est sauvé que six personnes environ.

L'illustre savant Alexandre de Humboldt ne conserve aucun trace de sa dernière maladie. Malgré ses quatre-vingt-dix ans, il travaille activement à l'achèvement du dernier volume du *Kosmos*. (*Gazette d'Elberfeld*.)

— La perte du *Central-America* vient de donner lieu à une complication judiciaire des plus curieuses.

Parmi les passagers qu'on regarde comme perdus se trouvait un banquier de couleur résidant jadis à New-York, où il possédait en moulbes et immobilières une valeur de 5,000 dollars. A peine la perte du bateau était-elle constatée, que une femme se présente chez un notaire de New-York sollicitant judiciairement des lettres d'administration, à titre de veuve du décédé. On s'était déjà mis à régler les actes nécessaires, lorsqu'une seconde femme émit les mêmes prétections, produisant un acte de mariage antérieur à celui de la première postulante. Les avocats des deux parties se firent en rapport, et pendant leur conference, voici venir une troisième veuve, également titulaire d'un acte de mariage dont la date précise place entre les deux autres. Le cas de polygamie était flagrant; mais ce n'est pas tout.

La femme première en date, interrogée sur ses rapports avec le défunt, ne fit point difficulté de convenir qu'elle et lui s'étaient séparés de consentement mutuel pour se remettre chacun de son côté. Or, son second mari se trouvait avec le premier à bord du *Central-America*, de sorte qu'elle est devenue deux fois veuve du même époux, et notamment d'un homme qui laissait trois femmes après lui.

Le surrogat aura à se prononcer sur ces prétentions rivales, lorsqu'un laps de temps suffisant se sera écoulé, pour établir la présomption légale de la mort de l'homme aux 5,000 dollars. (*Courrier des Etats-Unis*.)

Variétés.

RÉCITS DE LA KABYLIE.

CAMPAGNE DE 1857.

Tribu des Beni-Yenni. — Attaque et ascension de leurs montagnes.

La tribu des Yenni est l'une des plus indisciplinées des tribus kabyles, et depuis des siècles entiers fournit assile ou récél aux transfuges divers du Nord-Afrique. Ses villages sont mieux construits que ceux des autres nations berbères, et ressemblent plus à des villes. Son territoire est mieux cultivé: elle a comme le monopole exclusif de travailler les métallos; c'est elle qui, presque seule, fabrique pour les Kabyles des charrois, des outils, des couteaux, des flans, quelques fusils, des bijoux aux formes orientales et jusqu'à de la fausse monnaie de tous les pays; les parapluies, souffrages, etc., d'outils, d'armes et de bijoux de se font que par ses mains. Ses tisserands ont des peignes et des mètiers pour travailler la laine. Ses potiers font des va-

ses formes étranges dignes des Romains, leurs maîtres préférés. Moins nombreux que les Beni-Raten, moins belles que les Menguelit, ils ne comprennent que mille à deux mille fusis; mais, peu leurs armes indiscutables, ils ont une tête de la Kabylie inconnue, et extrêmement rétention ou amitié avec toutes les tribus. Les Beni-Yenni sont les Yamouds du moyen âge berbère.

Les montagnes habitées par eux s'étendent à l'extrême sud du territoire des Beni-Raten, et vont se rattacher au grand Djurjura par le pays des Beni-Boudair, qui viennent au pied du rocher et sur le rocher lui-même, à côté des villages éternels.

Leurs crêtes, moins élevées, mais plus larges que celles des Beni-Raten, forment les couronnes de la vallée circulaire du Sébaou ou Tizi-Ouzou.

L'ensemble du territoire des Yenni se compose d'une haute crête principale à laquelle différents contre-forts moins élevés viennent se rattacher comme des rameaux: isolé par la nature, il se présente au milieu de la Kabylie ainsi qu'une presqu'île encadrée et sans rivages. À l'est, à l'ouest et au nord, des vallées tortueuses, réduites entre elles sans interruption, érosées ainsi que des goulfs, ravinées par des torrents, profondes de 8 à 900 mètres, le dépendent partout de leur immense fosse; tandis qu'au sud, le Djurjura, qui sei le joint à la terre ferme, le protège de ses rochers à pic.

Comme dans toute la grande Kabylie, des villages aux maisons entassées, aux toits rougâtres, couronnent les hautes crêtes. Une mosquée blanche, à forme de pavillon carré, domine chacun d'eux. Des frênes, des figuiers, des oliviers séparés à ciel et par des champs d'ongres et de blés mûrs, couvrent tous les versants des montagnes. Des îlots de terres, dépassant du haut des crêtes jusqu'aux vallées servent de routes et relient seuls le pays des Beni-Yenni aux territoires de leurs voisins. Ainsi qu'à Icheriden, ces seigneurs sont couverts de barrières impénétrables, échelonnées de distance en distance par gradins inégaux, selon les accès du terrain.

Des Kabyles en armes veillent sur chacune d'elles. Pendant la longue station pacifique de Souk-el-Arba, chaque jour on les voyait relâcher les postes de garde, posant des sentinelles comme feraient des troupes répétées. Toutes les nuits ils illuminaient des feux de veille. Leur défense est préparée partout; plus forte encore que celle des Menguelit. Pour les attaquer, il faut... sous les feux de leur barrières multiples, descendre les contre-forts des Beni-Raten jusqu'au fond des vallées, à 2.000 pieds... puis remonter les contre-forts encaissés en livrant assaut successif à chaque poste fortifié, comme pour un siège. Si les Beni-Yenni se défendent, la victoire peut coûter des milliers d'hommes.

En présence de ces obstacles, le marchial a décidé de faire envahir leur territoire par deux contre-forts distincts et par deux divisions à la fois, afin d'utiliser aussi toutes ses forces disponibles et de fractionner les forces de l'ennemi. La troisième tournera par la droite vers la vallée de B. qui, tandis que la seconde division marchera devant elle directement. Enfin, dans le troisième but de masquer ces deux attaques récélées, de diviser encore plus la résistance et d'affrayer les montagnards par un grand déploiement de forces, trois autres corps de troupes doivent opérer des mouvements divers et simultanés, en vue du territoire ennemi. A gauche des deux divisions d'attaque, la division Mac Maloum en avant d'Icheriden, la brigade Chapoë en avant de Souk-el-Arba, s'avanceront par deux des contre-forts des Beni-Raten jusqu'au bord de la vallée de Yenni, sans y descendre; tandis que sur la droite, par la vallée de Boghi, le colonel Drouhet, venant s'établir au pied des pays des Ouadïas, surveillera la neutralité des tribus seules et menacera la flanc gauche des Beni-Yenni.

(La suite au prochain numéro.)

GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE des îles de la société.

Par jugement du 8 Février 1858, le Tribunal de police correctionnelle, faisant application des articles 311 du code pénal et 7 et 10 de l'arrêté local N° 36, condamne

le nommé Lee, Georges, à 3 mois de prison, 30 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, 50 francs de dépens et aux frais de la procédure, pour coupe et blessures, sur la personne du sieur Orléans, jardinier à Papeete.

Par jugement du même jour, le Tribunal de police correctionnelle mixte, faisant application des articles 401 et 403 du code pénal et 7 et 10 de l'arrêté local N° 36, condamne par défaut, l'indien Te Maia, mestre à la direction de l'ouvrage, au travail au bagne, à la réstitution, au service du trésor colonial, de la somme de 5 francs qu'il a mallevé, et vendu par lui à Papeete, à 50 francs de dépens et aux frais de la procédure, pour vol de cuivre et dégradation, d'un établissement public, au préjudice de l'Etat.

Pour évidemment conformes:

V. Le Président, Le Greffier,
Roussel, V. Dupond.

BATIMENT SUR RADE.

RE COMPTES:

8 Janv. Golette coloniale Hydrographe, commandée par M. Caillé, embauche de valises.
26. Golette coloniale Pompe, commandée par M. Liais quartier-Maître.

ne connue.

8 Janv. Golette du Protecteur Justin, cap. Hudin.
31. 3 bateaux-h. Américaine Emily-Banning, cap. Manly
2 fev. Balaïnd, id. Caroline, cap. Pestalis.
7. Golette de Baïlaké Mary, cap. Jeandant en permission.
7. id. Procurateur Jean, Hughes.
8. id. id. Aixco, désarmé.
12. id. Américaine Caroline E Foot, cap. Worth.
Mouvements du port de Papeete du samedi 6 au vendredi 12 Février 1858.

ENVOIS:

7 Golette de Maloum Morris, cap. Jourdan, 10 tonnages, 15 hommes d'équipage, 4 passagers, venuant de Nouméa en 3 jours, provisions.
7 Golette de Bourabora Sen-Luck, cap. Blackett, 34 ton. 5 hommes équipage, venu de Huahine en 1 jour, huile - Provisions.

8 Golette du Protecteur Azaro, venuant de Bourabora en 3 jours.

13 Golette Américaine Caroline E Foot, cap. Worth, 145 ton. 8 heures d'équipage, 12 passagers, venuant de Nouméa en 36 jours. Accréditement.

SORTIES:

40 Golette de Bourabora Sen-Luck, cap. Blackett, pour les îles sous le vent.

RESSOURCES:

Afrique pour son départ de Tahiti.
Mac Farlane.

RISLEY.

Le professeur M. Risley étant arrivé avec sa troupe sur la Golette Américaine Caroline E Foot, à l'honneur d'informer les habitants de Papeete, que la semaine prochaine il donnera sa première représentation. Ce programme sera communiqué les détails de la sorte.

A louer.

La propriété de M. Noh, située à Tamai.
S'adresser pour les conditions, à Bellais qui prépare la date proprie.

Avis.

La société existant sous la raison C. Thunot et E. Bedaux, devant être dissoute le vingt cinq courant, les personnes qui ont des comptes à régler avec elle, sont priées de se présenter à son domicile, avant l'expiration de la dernière époque.

Les Créditeurs dans la faillite du sieur Schellermann sont invités à vouloir bien se présenter, mercredi 17 du courant au domicile du juge commissaire de la faillite pour affirmer leur créance.

Le juge commissaire,
J. Casabon.

EN VENTE CHEZ M. LAHARRAGUE, À PRIX REDUITS

Parine, en 1/2 sac, bonne qualité,
Orge à Blé et son.

Safafous, Haricots,

Riz et l'enthal,

Sucré, Cafè,

Cacaolet de France,

Cigare de toute classe,

Vins Rouges et Blanc,

Eau-de-vie et liqueurs, curacao.

Plus un assortiment de nouveauté en débarquement.

L'imprimeur Gérard J. FAURE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 6 au 13 Février 1858.

DATES	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE hauteur + oscillation moyenne diurne.	TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 10 h. mat. 4 h. 10 h. de la soir.	Tension moyenne de la vapeur.	Humidité rel. en centimètres.	Qualité de pluie tombe.	Vents dominants pendant le jour.
		Minima.	Maxima.	Moyenne					
S. 6	758,30	601,1	22,1	27,8	24,55	24,74	89,2	0,0132	E
D. 7	758,05	601,7	22,7	26,9	26,05	20,75	79,0		E
L. 8	758,67	601,7	22,6	29,8	26,20	23,85	80,9		E
M. 9	758,99	600,3	23,0	29,6	26,30	21,02	80,8	0,004	E
J. 10	758,42	601,3	21,3	29,8	25,55	23,57	19,77	77,6	E
J. 11	759,60	601,7	20,4	29,9	24,95	19,38	79,2	0,0198	E
V. 12	760,00	602,6	20,8	29,2	25,00	21,87	20,08	81,6	O